

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 84

présenté par

M. Hetzel, M. Brun, M. Dive, Mme Valentin, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, Mme Poletti,
M. Straumann, M. Cattin, M. Viry, Mme Louwagie, M. Pierre-Henri Dumont, M. Viala,
Mme Anthoine, Mme Trastour-Isnart, M. Deflesselles, M. Lurton, M. Descoeur, M. Gosselin,
Mme Dalloz, Mme Le Grip et M. Boucard

ARTICLE 36

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne paraît pas opportun que la LPM opère la ratification de l'ordonnance portant la partie législative du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Ce n'est pas l'objet de cette loi.

C'est pourquoi il convient de supprimer cet article.